

service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2024

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

BRIARE
DSP EAU

© SUEZ / Giulia Frigieri

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20251006-2025-096-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	Contexte national : les faits marquants de l'année.....	7
1.2	Contexte national : les évolutions à venir	8
1.3	Votre contrat : l'essentiel de l'année.....	10
1.4	Votre contrat : les chiffres clés	11
1.5	Votre contrat : les indicateurs de performance	12
1.5.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	12
1.6	Votre contrat : les perspectives.....	13
2	 Présentation du service	15
2.1	Le contrat	17
2.2	L'inventaire du patrimoine	17
2.2.1	Le système d'eau potable	17
2.2.2	Les biens de retour	18
-	Station de traitement des Vignes	18
3	 Qualité du service	23
3.1	Le bilan hydraulique.....	25
3.1.1	Le schéma d'alimentation en eau potable	25
3.1.2	Les volumes prélevés	25
3.1.3	Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève	26
3.1.4	Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève	27
3.1.5	La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007).....	27
3.1.6	L'ILC et rendement grenelle 2	28
3.1.7	Le rendement contractuel.....	29
3.2	La qualité de l'eau.....	29
3.2.1	Le plan vigipirate.....	29
3.2.2	La ressource	30
3.2.3	La production	30
3.2.4	La distribution	32
3.2.5	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007	32
3.3	Le bilan d'exploitation	33
3.3.1	La consommation électrique	33
3.3.2	La consommation de produits de traitement	33
3.3.3	Les contrôles réglementaires	34
3.3.4	Le nettoyage des réservoirs	34
3.3.5	Les autres interventions sur les installations	34
3.3.6	Les interventions sur le réseau de distribution	35
3.3.7	La recherche des fuites	37
3.3.8	Les interventions en astreinte	37
3.4	Le bilan de la relation client.....	38
3.4.1	Le nombre de clients	38
3.4.2	Le nombre de clients gros consommateurs hors vente d'eau en gros	38
3.4.3	Le nombre d'abonnés	38
3.4.4	Les volumes vendus	39
3.4.5	Les volumes vendus aux gros consommateurs	39
3.4.6	La typologie des contacts clients	39
3.4.7	Les principaux motifs de dossiers clients	40
3.4.8	L'activité de gestion clients.....	40
3.4.9	La relation clients.....	41
3.4.10	L'encaissement et le recouvrement	41
3.4.11	Le fonds de solidarité	42
3.4.12	Les dégrèvements	42
3.4.13	Le prix du service de l'eau potable	43

4 | Comptes de la délégation 47

4.1	Le CARE	49
4.1.1	Le CARE	49
4.1.2	Le détail des produits	50
4.2	Les reversements	51
4.2.1	Les reversements à la collectivité	51
4.2.2	Les reversements à l'Agence de l'Eau	51
4.3	La situation des biens et des immobilisations	52
4.3.1	La situation sur les compteurs	52

5 | Votre délégataire 55

5.1	Notre organisation régionale	57
5.2	L'Agence Centre Val de Loire	59

6 | Annexes 61



Synthèse de l'année

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20251006-2025-096-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

1.1 Contexte national : les faits marquants de l'année

L'ambition nationale de sobriété des usages d'eau nécessite de repenser le modèle de financement des services de l'eau et l'assainissement

La sécheresse exceptionnelle en 2022 a conduit à des appels à la sobriété par le Gouvernement et au lancement par le Président de la République d'un *Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau* (dit Plan eau) fixant notamment une ambition de réduction des prélèvements de 10% d'ici 2030. Depuis lors, l'ensemble des acteurs de l'eau ont vu diminuer de manière structurelle les consommations des usagers quels qu'ils soient (particuliers, entreprises, collectivités), en lien avec une évolution des comportements. Si cette baisse des consommations, - qui est appelée par tous - est vertueuse pour l'environnement et la ressource en eau, elle pose aujourd'hui la question de la pérennité des services d'eau et d'assainissement français. Dans un contexte de retard important en matière d'investissements, de renforcement de la réglementation et de défis majeurs liés à la transition écologique, le modèle de financement qui repose sur les volumes vendus est à bout de souffle.

Cette baisse historique des volumes résultant d'une politique nationale ambitieuse impacte les recettes de l'ensemble des acteurs qu'ils soient publics ou privés, et ne peut donc pas être considérée comme le seul risque du délégataire.

Afin de sécuriser le financement des infrastructures et la performance de services dont les coûts sont majoritairement fixes, il apparaît donc nécessaire d'anticiper les futures crises et de repenser le modèle de financement de ces services. Le sujet a pris une place grandissante dans le débat public et l'agenda politique mais également dans la presse au cours de l'année écoulée.

Inflation : les effets encore présents de la crise 2022-2023 fragilisent l'économie des contrats

La crise inflationniste 2022-2023 a connu un net ralentissement en 2024.

Cependant, dans les métiers de l'eau et l'assainissement, cette crise qui a impacté en particulier les dépenses d'énergie et de réactifs voit certains de ses effets perdurer.

Par ailleurs, l'application des formules d'indexation étant différée par rapport à l'évolution des coûts, la mesure des effets de l'inflation prend toute sa réalité dans le cadre d'un bilan pluriannuel.

D'une manière générale, la période récente d'inflation a mis en avant l'importance de formules d'évolution des prix reflétant la réalité de l'inflation subie. Le cas échéant, afin de maintenir l'équilibre économique du service, garant de sa pérennité et de sa performance, des adaptations en fréquence ou en contenu peuvent s'avérer nécessaires.

Réforme des redevances des Agences de l'Eau

La loi de finance 2024 a modifié structurellement les redevances des agences de l'eau à partir du XIIème programme 2025-2030 avec notamment la mise en œuvre de redevances liées à la performance des services d'eau et d'assainissement. Ces nouvelles redevances sont dues par les collectivités qui peuvent les répercuter aux usagers par des contrevaleurs.

Les modifications entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025 concernent toutes les factures émises à compter de cette date.

L'année 2025 reste une année de transition avec des redevances de performance calculées forfaitairement au regard de coefficients de performance maximums. Dès 2026, les critères de performance 2024 impacteront à nouveau la facture des usagers.

1.2 Contexte national : les évolutions à venir

De nombreuses modifications en cours ou à venir du cadre législatif et réglementaire amèneront à faire évoluer le cadre contractuel des contrats.

Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2025 et 2030 au profit de la généralisation de technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Les métiers de l'eau et l'assainissement utilisent de nombreux objets connectés, tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines, que pour le pilotage à distance des installations.

Or, les capteurs et automates reposent majoritairement sur les technologies qui seront supprimées par les opérateurs. Ces technologies étant les seules jusqu'à aujourd'hui à assurer la couverture nécessaire. C'est le cas en particulier des capteurs sur le patrimoine enterré et de ceux positionnés sur les sites isolés.

Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des collectivités.

Par conséquent, une modification des plans contractuels de renouvellement des équipements est nécessaire.

Ces modifications tiendront compte à la fois :

- de l'urgence de renouvellement, notamment pour les technologies 2G s'arrêtant en 2025,
- de l'intégration du module communicant au sein de l'équipement et la possibilité de dissocier le capteur du modem,
- du choix de la collectivité de passer à des technologies plus récentes pour favoriser le développement de la cybersécurité,
- de l'existence du renouvellement de ces équipements au sein des plans de renouvellement actuels.

Après arbitrage, il conviendra de trouver les solutions permettant de financer ces renouvellements contraints par cette évolution exogène.

Cybersécurité NIS 2

La connectivité des installations industrielles permet leur pilotage optimisé et une meilleure performance. Cette connectivité croissante s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique.

Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres avaient jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif. Les échéances parlementaires et gouvernementales ont retardé ce projet de loi qui devrait se concrétiser en 2025.

La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un nombre restreint de grands systèmes critiques. La plupart des services seront concernés par cette nouvelle réglementation afin de protéger le patrimoine industriel ainsi que les opérations et les services associés.

La mise en conformité consécutive à cette nouvelle réglementation impliquera des investissements et coûts d'exploitations complémentaires à ceux déjà engagés par Suez Eau France pour garantir un 1^{er} niveau de cybersécurité.

Evolutions du marché de l'électricité fin 2025

Fin décembre 2025, le marché de l'électricité va être fortement impacté par plusieurs mesures :

- La disparition du tarif d'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) : Ce tarif réglementé, qui représente environ 50% des consommations électriques des métiers de l'eau et de l'assainissement est très compétitif à 42 €/MWh dans un marché qui a évolué entre 80 et 250 €/MWh entre 2022 et 2024.

- La modification de la fiscalité avec de nouvelles règles d'accès au tarif réduit de l'accise sur l'électricité (anciennement CSPE ou TICFE)

Dans ce contexte et afin que ces changements législatifs n'entraînent pas de modifications de l'équilibre économique des contrats d'eau et d'assainissement, il conviendra de s'assurer que les évolutions du coût du service d'électricité sont reflétées fidèlement dans l'évolution des formules d'indexation des tarifs.

Réforme anti-endommagement

La réglementation relative aux interventions à proximité des réseaux de transport et distribution, aussi appelée réglementation anti-endommagement ou construire sans détruire, a pour objectif principal de prévenir les dommages aux réseaux et les conséquences que ces dommages peuvent entraîner sur la sécurité des personnes exécutant les travaux, la sécurité des riverains des réseaux, la protection de l'environnement, et la continuité des services apportés par ces réseaux.

Cette réglementation, dans son ensemble, impose aux exploitants de réseaux une amélioration progressive de la cartographie des réseaux, des réponses plus précises aux déclarations DT/DICT faites par les responsables de projets et les exécutants des travaux, ainsi qu'une anticipation des situations de crise afin que la mise en sécurité en cas de dommage soit aussi rapide que possible.

Le 1er janvier 2026 marquera la prochaine échéance de cette réglementation : à partir de cette date, les réponses aux DT/DICT des réseaux non sensibles en zone urbaine, devront être en classe A de précision (avec un fuseau d'incertitude de 40 cm) pour l'ensemble des réseaux.

Plusieurs possibilités permettent de répondre à cette obligation.

- Répondre à partir d'une cartographie en classe A des réseaux
- Mettre en œuvre des solutions ponctuelles au moment de la réception de la demande de DT/DICT sous un délai de 15 jours, avec géoréférencement au fil de l'eau de la zone concernée, ou uniquement via un marquage-piquetage

En outre à compter de cette date, les réponses à ces DT/DICT/ATU devront utiliser les PCRS (Plan de Corps de Rues Simplifié) comme fond de plan.

Ces nouvelles obligations modifient le cadre contractuel des interventions et auront un impact significatif sur l'équilibre économique des contrats.

Le cas échéant, en fonction des modalités de cartographie en classe A déjà réalisées ou envisagées par chaque collectivité, il conviendra d'étudier les évolutions contractuelles nécessaires à la mise en place de solutions spécifiques ainsi que leur financement.

Travaux de voirie - Amiante

Le renforcement de la réglementation amiante dans les travaux de voirie imposera à compter du 1er juillet 2026 aux maîtres d'ouvrages, donneurs d'ordres ou propriétaires d'immeubles de faire réaliser une recherche d'amiante dans la voirie avant la réalisation de tous travaux (Repérage Avant Travaux) et de fournir une information sur la présence d'amiante à ceux qui réalisent l'opération afin qu'ils adoptent les mesures de protection nécessaires.

A défaut de cette information, la réglementation indique que les travaux devront être réalisés comme si la présence de l'amiante était avérée.

Il convient donc de modifier les conditions opérationnelles, financières et de planification des interventions de travaux.

Dans ce contexte, afin d'accompagner ses clients dans le temps par la connaissance patrimoniale de la présence d'amiante, Suez proposera d'utiliser un dispositif de capitalisation et cartographie des résultats collectés à l'occasion de la recherche d'amiante avant Travaux. Ceci permettra de disposer de cette information de manière pérenne, et d'apporter une sécurité plus importante tout en conduisant à une baisse progressive des coûts des travaux concernés.

1.3 Votre contrat : l'essentiel de l'année

Les tableaux ci-dessous rappellent des faits marquants pour l'année 2024 :

Comités de pilotage et échanges avec la collectivité :

Date	Description du fait marquant
04/07/2024	Comité de pilotage eau potable – présentation RAD 2024

Distribution et installations de pompage et traitement

Date	Site	Description du fait marquant
Avril 2024	Production	Déclassement métabolite de pesticide Chlorothalonil R471811 (Avis de l'ANSES publié le 29 avril 2024). Retour à la conformité sur ce paramètre
Septembre 2024	Réservoir – surpresseur de La Plaine	Mise en sécurité urgente du site : pose filet pare gravats sur le château d'eau (chute revêtement génie civil)
Novembre 2024	Forage F3	Mise en place clôture périmètre de protection immédiat.
Novembre 2024	Forage F2	Mise en place sonde piézométrique
	Forage F3	Mise en place sonde piézométrique

1.4 Votre contrat : les chiffres clés



85,9 km de réseau de distribution d'eau potable

337 677 m³ d'eau produit dans l'année



1,73 m³/km/j de pertes en réseau

84,9 % de rendement du réseau de distribution



100 % de conformité sur les analyses bactériologiques

96,9 % de conformité sur les analyses physico-chimiques



6 réparations fuites sur canalisations

10 réparations fuites sur branchements



111 368 ml de réseau ayant fait l'objet d'une recherche de fuite

2 734 abonnés



1.5 Votre contrat : les indicateurs de performance

1.5.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2024	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	5 113	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	2 734	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	85,93	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,56305	€ TTC/m³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	96,9	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	84,9	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0	%	A
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	60	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2,3	m³/km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	1,73	m³/km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	0	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0	Euros par m³ facturés	A

1.6 Votre contrat : les perspectives

Les orientations pour la production d'eau potable et du stockage et de la distribution

Année	Lieu	Orientation / description / action à engager
2025	CC Berry Loire Puisaye	Schéma directeur et étude de gouvernance eau potable en cours sur le territoire de la CCBLP dans le cadre du transfert de compétences. Campagnes d'analyses et chiffrages des investissements CVM.
2025-2026	Station des vignes	Prévoir le comblement de l'ancien forage F1 (obligation de l'arrêté de 2003 et recommandation du cabinet ASTREE chargé de l'étude de vulnérabilité des forages). Estimation budgétaire : 15 000 € HT Ces travaux sont à la charge de la collectivité.
2025-2026	Réservoir / surpresseur de La Plaine + Station des vignes	Réalisation du diagnostic génie civil.
2026-2029	Réservoir du Pavillon	<u>Continuité des travaux de de réhabilitation :</u> <u>Cuve</u> : traitement des fissures, réfection du revêtement, réfection des canalisations Devis I2E : 165 932,70 € HT Continuité de service : mise en place d'un surpresseur mobile avec bâche de stockage. Estimation budgétaire : 20 000 € HT <u>Revêtement extérieur</u> : traitement des fissures, réparation des bétons Estimation budgétaire : 53 872 € HT Ces travaux sont à la charge de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20251006-2025-096-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025



Présentation du service

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20251006-2025-096-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/04/2017	31/03/2027	Affermage
Avenant n°01	08/04/2022	31/03/2027	Avenant 1 au contrat de DSP Eau potable (respect des principes de la République)

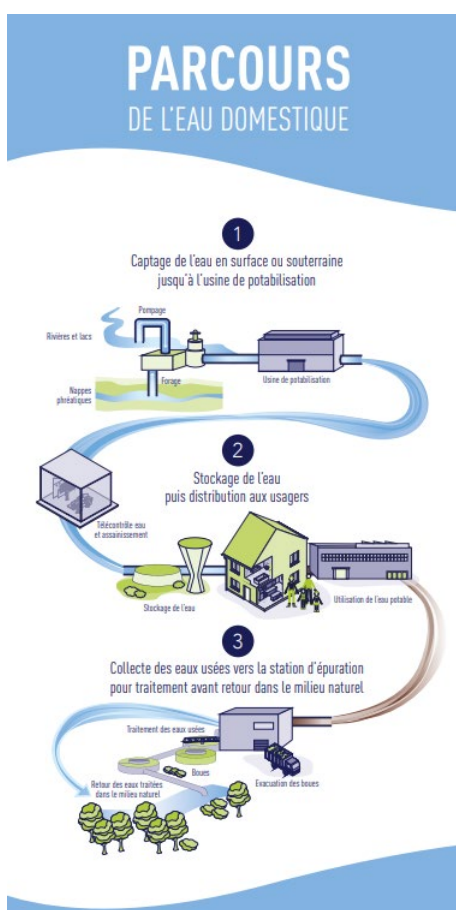
2.2 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage).

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.2.1 Le système d'eau potable



2.2.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage.

Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

- **LES RESSOURCES**

La commune de Briare est alimentée par 2 ressources :

- Forage 2 des vignes,
- Forage 3 des Vignes.

Ouvrage	Capacité de prélèvement maximum
Forage 2 des Vignes	2 160 m ³ /j
Forage 3 des Vignes	2 880 m ³ /j

- **LE TRAITEMENT**

- **Station de traitement des Vignes**

- Les eaux des forages 2 et 3 sont traitées au chlore gazeux à la station de traitement, dans le local d'exploitation de l'ancien forage 1.

- **LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS**

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Dénomination	N° d'identifiant	Capacité en m ³
Réservoir du Pavillon	3452	1 000
Télesurveillé : oui	Disposition anti-intrusion : oui	

Dénomination	N° d'identifiant	Capacité en m ³
Réservoir surpresseur de la Plaine	3451	500
Télesurveillé : oui	Disposition anti-intrusion : oui	

Dénomination	N° d'identifiant	Capacité en m ³
Surpresseur de Vaugereau	3454	-
Télesurveillé : oui	Disposition anti-intrusion : oui	

(Il n'y a pas de bache de stockage de l'eau au surpresseur de Vaugereau, l'eau est directement surpressée à partir du réseau)

Dénomination	N° d'identifiant	Capacité en m ³
Surpresseur de Beauval	3453	180
Télesurveillé : oui	Disposition anti-intrusion : oui	

• LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	195	92	-	-	-	-	-	-	288
50-99 mm	11 268	807	785	29 665	26	-	-	-	42 552
100-199 mm	24 050	608	2 203	7 501	-	-	-	-	34 363
200-299 mm	8 170	-	-	110	-	-	-	-	8 280
Inconnu	-	-	-	-	-	-	-	447	447
Total	43 684	1 508	2 988	37 276	26	-	-	447	85 929

• LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune		
BRIARE	2023	2024
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	7	7
Détendeurs / Stabilisateurs	3	3
Equipements de mesure de type compteur	3	3
Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	47	47
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	118	118
Régulateurs débit	3	3
Vannes	373	373
Vidanges, purges, ventouses	212	212

GIEN	2023	2024
Vannes	2	2
Vidanges, purges, ventouses	1	1

• LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Pourcentage de branchements en plomb restant			
Type branchement	2023	2024	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	0	0	-
Hors plomb avant compteur	3 100	3 101	0,0%
Branchement eau potable total	3 100	3 101	0,0%
% de branchements en plomb restant	0,0%	0,0%	-

• LES COMPTEURS

Le tableau suivant détaille le parc compteur situé en domaine concédé par code usage, tranches de diamètres et tranches d'âge. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre						
Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	-	81	6	-	87
Eau froide	B 5 - 9 ans	-	1 261	30	-	1 291
Eau froide	C 10 - 14 ans	-	1 034	33	8	1 075
Eau froide	D 15 - 19 ans	-	449	18	6	473
Eau froide	E 20 - 25 ans	-	37	9	-	46
Eau froide	F > 25 ans	-	1	-	-	1
Eau froide	Inconnu	-	1	-	-	1
Incendie	C 10 - 14 ans	-	-	-	0	0
Incendie	D 15 - 19 ans	-	-	-	6	6
Incendie	E 20 - 25 ans	-	-	-	2	2
Incendie	F > 25 ans	-	-	-	8	8
Total		-	2 864	96	30	2 990

• LES VARIATIONS SUR LES COMPTEURS

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau des compteurs situés en domaine concédé :

Les variations sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2023	2024	N/N-1 (%)
Inconnu	1	-	-100,0%
12 à 15 mm	2 854	2 864	0,4%
20 à 40 mm	97	96	-1,0%
>40 mm	30	30	0,0%
Total	2 982	2 990	0,3%

• L'ANALYSE DU PATRIMOINE

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 définit un indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice peut prendre une valeur de 0 à 120 points attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2024
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	99,5

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2024
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	100
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	110



La valeur moyenne française de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de 101 points.

<https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P103.2B>

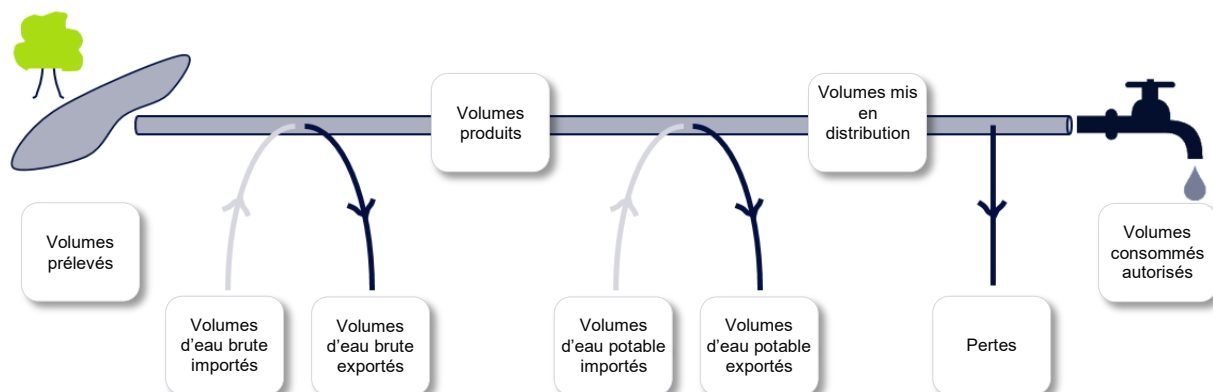


Qualité du service

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20251006-2025-096-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

3.1 Le bilan hydraulique

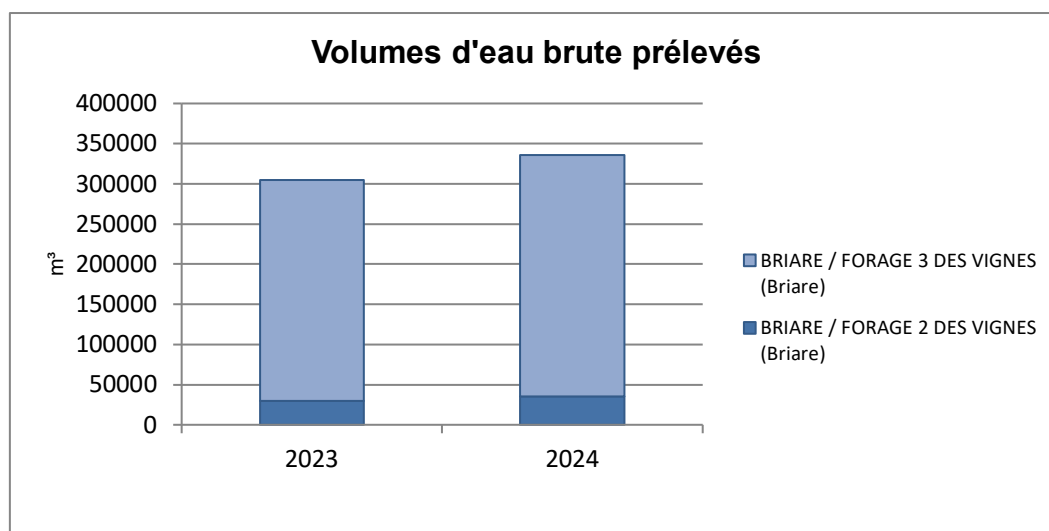
3.1.1 Le schéma d'alimentation en eau potable



3.1.2 Les volumes prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile :

Volumes d'eau brute prélevés (m³)			
Site	2023	2024	N/N-1 (%)
FORAGE 2 DES VIGNES (Briare)	29 601	35 096	18,6%
FORAGE 3 DES VIGNES (Briare)	275 048	300 481	9,2%
Total des volumes prélevés	304 649	335 577	10,2%

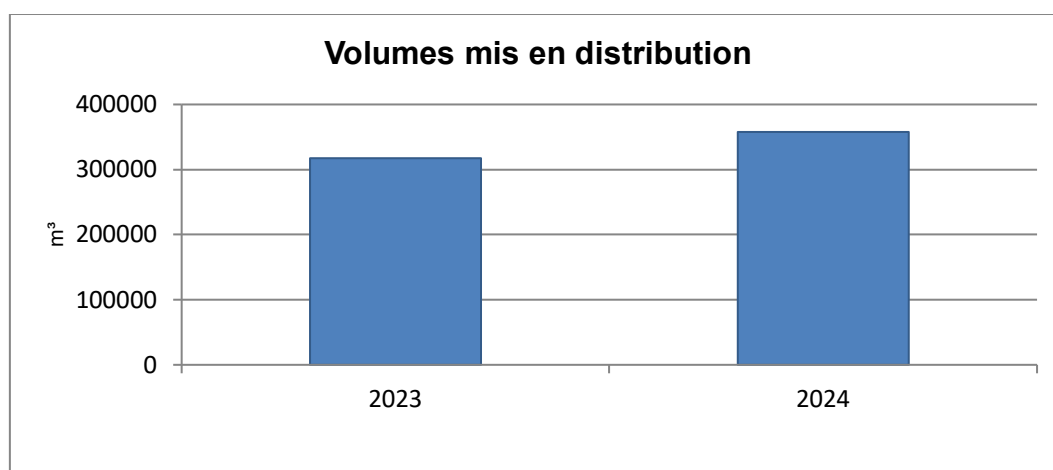


Pour rappel, le forage F2 n'est utilisé qu'en appoint du forage 3 et pour assurer son bon fonctionnement nous ne le faisons fonctionner qu'une heure par jour.

3.1.3 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève

Les volumes mis en distribution ont été calculés à partir d'informations comptabilisées sur la période entre deux relèves, ramenée à 365 jours.
Ces données diffèrent donc des données présentées sur l'année civile.

Volumes mis en distribution (m³)			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	304 743	337 677	10,8%
dont volumes eau brute prélevés (A')	304 743	337 677	10,8%
dont volumes de service production (A'')	0	0	-
Total volumes eau potable importés (B)	17 151	21 319	24,3%
Total volumes eau potable exportés (C)	4 092	1 476	- 63,9%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	317 802	357 520	12,5%



Les volumes exportés sont comptabilisés par un débitmètre installé chemin de la crépinière en limite des communes de Briare et Gien.

3.1.4 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relèvement

Les volumes consommés autorisés ont été calculés à partir d'informations comptabilisées sur la période comprise entre deux relèvements, ramenée à 365 jours.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumes consommés autorisés (m³)			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés ($E = E' + E''$)	283 258	285 366	0,7%
- dont Volumes facturés (E')	283 258	285 366	0,7%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrévés, gestes commerciaux...) (E'')	0	0	-
Volumes consommés sans comptage (F)	1 215	1 215	0,0%
Volumes de service du réseau (G)	1 968	16 741	750,7%
Total des volumes consommés autorisés ($E+F+G = H$)	286 441	303 322	5,9%

3.1.5 La performance réseau calculée sur une période de relèvement (décret 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	317 802	357 520	12,5%
Volumes comptabilisés (E)	283 258	285 366	0,7%
Volumes consommés autorisés (H)	286 441	303 322	5,9%
Pertes en réseau ($D-H = J$)	31 361	54 198	72,8%
Volumes non comptés ($D-E = K$)	34 544	72 154	108,9%
Linéaire de réseau de distribution (km) (L)	85,643	85,929	0,3%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	0,0%
Objectif contractuel Indice linéaire de pertes	2,27	2,27	0,0%
Indice linéaire de pertes ($J)/(M \times L)$	1	1,73	72,2%
Indice linéaire des volumes non comptés ($K)/(M \times L)$	1,11	2,3	108,2%

Rendement de réseau (%)

Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	286 441	303 322	5,9%
Volumes eau potable exportés (C)	4 092	1 476	- 63,9%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	304 743	337 677	10,8%
dont volumes eau brute prélevés (A')	304 743	337 677	10,8%
dont volumes de service production (A'')	0	0	-
Volumes eau potable importés (B)	17 151	21 319	24,3%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A+B)$	90,26	84,9	- 5,9%



La baisse du rendement entre 2023 et 2024 s'explique principalement par une augmentation très importante du nombre de fuites (+54%).

3.1.6 L'ILC et rendement grenelle 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Performance rendement de réseau

Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	286 441	303 322	5,9%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	85,6	85,9	0,3%
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	9,3	9,7	4,6%
Valeur du terme fixe (N)	65	65	0,0%
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	87	87	0,0%
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	66,86	66,94	0,1%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$	90,26	84,9	- 5,9%

3.1.7 Le rendement contractuel

Rendement primaire du réseau (%)						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	330 164	334 328	317 868	283 258	285 366	0,7%
- dont Volumes facturés (E')	330 164	334 328	317 868	283 258	285 366	0,7%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux...) (E'')	0	0	0	0	0	-
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	373 612	387 973	351 168	304 743	337 677	10,8%
- dont volumes eau brute prélevés (A')	373 612	387 973	351 408	304 743	337 677	10,8%
- dont volumes de service production (A'')	0	0	240	0	0	-
Volumes eau potable importés (B)	15 722	15 277	20 920	17 151	21 319	24,3%
Volumes eau potable exportés (C)	0	1 508	1 039	4 092	1 476	- 63,9%
Rendement primaire du réseau (%) = $100 * (E) / (A+B-C)$	84,8	83,22	85,67	89,13	79,82	- 10,4%

3.2 La qualité de l'eau

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité de l'eau ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de production et de distribution de l'eau potable.

3.2.1 Le plan vigipirate

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable délégués, l'exploitant a mis en application les mesures gouvernementales exigées par la dernière version du plan VIGIPIRATE datant de 2018. Les plus significatives sont :

- la sécurisation et la surveillance des installations,
- le renforcement des mesures de sécurité des systèmes d'information,
- la sensibilisation du personnel à la sûreté,
- un dispositif de sur-chloration pouvant être activé garantissant une concentration de 0,3 mg/l de chlore libre au point de mise en distribution et 0,1 mg/l de chlore libre en tout point du réseau de distribution.

Faisant suite à l'attaque terroriste survenue à Moscou le 22 mars 2024, le Premier Ministre a décidé d'élever et de maintenir la posture VIGIPIRATE au niveau **Urgence Attentat** en 2024 ce qui correspond au niveau de vigilance le plus élevé.

La révision des dispositifs anti-intrusion et des installations de chloration est régulièrement menée et conduira potentiellement l'exploitant à faire des propositions d'amélioration.

Le guide l'ASTEE « protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance » définit des recommandations opérationnelles sur la démarche à mener et les mesures à mettre en place pour sécuriser les installations. Ce guide a été complété par la mise à jour du standard de sûreté établi par SUEZ pour les métiers de l'eau, afin prendre en compte un plus grand nombre de typologie d'installations et nos retours d'expérience en termes de protection des sites d'eau potable et d'assainissement.

3.2.2 La ressource

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique de la ressource sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Surveillance	Physico-chimique	2	0	100,0%	6	0	100,0%

3.2.3 La production

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production											
Type Analyses		Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	6	0	100,0%	0	100,0%	-	-	-	-	-
Bulletin	Physico-chimique	20	1	95,0%	1	95,0%	-	-	-	-	-
Paramètre	Microbiologique	36	0	100,0%	0	100,0%	-	-	-	-	-
Paramètre	Physico-chimique	957	1	99,9%	1	99,9%	-	-	-	-	-

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la production en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
BRIARE	Contrôle sanitaire	Hors référence	31/01/2024	BRIARE_0450000000939_Conduite Refoulement Vignes 3 - Regard Aire De Jeu	Equilibre Calcocarbonique De L'Eau Destinée À La Consommation Humaine	3	sans objet	1	2
BRIARE	Contrôle sanitaire	Non conforme	31/01/2024	BRIARE_0450000000939_Conduite Refoulement Vignes 3 - Regard Aire De Jeu	Chlorothalonil R471811 (P)	0.235	µg/litre	0	0.1



Compte tenu de la présence de ce métabolite de pesticide, le Chlorothalonil R 471811, l'eau distribuée est considérée comme étant non conforme, mais ne présente pas de risque sanitaire pour la population.

En effet, le danger potentiel de ce métabolite de pesticide a été réévalué à la baisse par l'ANSES (avis publié en avril 2024). Il est désormais classé « non pertinent », avec une valeur de référence fixée à 0.9µg/L.

Concernant l'équilibre calcocarbonique, il convient de suivre son évolution.

3.2.4 La distribution

- LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type Analyses		Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	12	0	100,0%	0	100,0%	-	-	-	-	-
Bulletin	Physico-chimique	23	0	100,0%	0	100,0%	-	-	-	-	-
Paramètre	Microbiologique	72	0	100,0%	0	100,0%	-	-	-	-	-
Paramètre	Physico-chimique	490	0	100,0%	0	100,0%	-	-	-	-	-



100% de conformité bactériologique et physicochimique

3.2.5 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique.

De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	18	0	100%
Physico-chimique	32	1	96,9%

3.3 Le bilan d'exploitation

3.3.1 La consommation électrique

Les consommations électriques des déversoirs d'orage et des bassins d'orage exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique facturée (kWh)				
Commune	Site	2023	2024	N/N-1 (%)
BRIARE	FORAGE 2 DES VIGNES (Briare)	11 602	13 037	12,4%
BRIARE	FORAGE 3 DES VIGNES (Briare)	127 940	123 862	- 3,2%
BRIARE	RESERVOIR - SURPRESSEUR DE BEAUVAL (Briare)	20 679	25 759	24,6%
BRIARE	RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)	24 963	33 356	33,6%
BRIARE	RESERVOIR DU PAVILLON (Briare)	983	968	- 1,5%
BRIARE	SURPRESSEUR DE VAUGEREAU (Briare)	2 048	2 483	21,2%
BRIARE	USINE VIGNES BRIARE	9 336	6 703	- 28,2%
Total		197 551	206 168	4,4%



Les variations des consommations électriques s'expliquent en général par le mode de facturation, on peut retrouver des régularisations suite à des estimations, des erreurs de facturation, des périodes de facturation qui ne sont pas en adéquation avec l'année civile.

RESERVOIR SURPRESSEUR DE LA PLAINE : L'augmentation s'explique par les travaux de renouvellement réalisés sur le groupe de surpression.

3.3.2 La consommation de produits de traitement

Les consommations en produits de traitement des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation de produits de traitement				
Site	Réactifs	2023	2024	N/N-1 (%)
RESERVOIR - SURPRESSEUR DE BEAUVAL (Briare)	Chlore gazeux (kg)	0	14	-
RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)	Chlore gazeux (kg)	0	14	-
USINE VIGNES BRIARE	Chlore gazeux (kg)	180	210	16,7%



La contenance des bouteilles de chlore utilisées pour les surpresseurs est de 14 kg.

La contenance des bouteilles de chlores utilisées sur les installations de production est de 30 kg.

En 2023, il n'avait pas été nécessaire de remplacer la bouteille de chlore au surpresseur de Beauval.

3.3.3 Les contrôles réglementaires

La liste des contrôles réglementaires effectués au cours de l'exercice sur les équipements soumis à vérification périodique est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les contrôles réglementaires			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
FORAGE 2 DES VIGNES (Briare)	Equipement électrique	armoire général BT	05/12/2024
FORAGE 3 DES VIGNES (Briare)	Equipement électrique	armoire générale BT (36kA)	05/12/2024
RESERVOIR - SURPRESSEUR DE BEAUVAL (Briare)	Equipement électrique	armoire générale BT	05/12/2024
RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)	Equipement électrique	armoire générale BT	05/12/2024
RESERVOIR DU PAVILLON (Briare)	Equipement électrique	armoire générale BT	05/12/2024
SURPRESSEUR DE VAUGEREAU (Briare)	Equipement électrique	armoire générale BT	05/12/2024
USINE VIGNES BRIARE	Equipement électrique	armoire générale BT	05/12/2024

3.3.4 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs	
Site	Date intervention
RESERVOIR - SURPRESSEUR DE BEAUVAL (Briare)	20/06/2024
RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)	19/11/2024
RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)	18/11/2024
RESERVOIR DU PAVILLON (Briare)	30/04/2024

3.3.5 Les autres interventions sur les installations

Mis à part les nettoyages de réservoirs et les contrôles réglementaires qui ont été détaillés ci-avant, de nombreuses autres tâches d'exploitation ou de maintenance ont été effectuées au cours de l'exercice sur les sites ou installations. La synthèse est la suivante :

Les autres interventions sur les installations				
Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
CPT SECTO BD BUYSER (Briare)	4	-	-	4
FORAGE 2 DES VIGNES (Briare)	10	1	2	13

Les autres interventions sur les installations				
Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
FORAGE 3 DES VIGNES (Briare)	13	1	-	14
RESERVOIR - SURPRESSEUR DE BEAUVAL (Briare)	57	21	-	78
RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)	28	5	11	44
RESERVOIR DU PAVILLON (Briare)	27	2	15	44
SURPRESSEUR DE VAUGEREAU (Briare)	22	20	7	49
USINE VIGNES BRIARE	83	15	7	105

3.3.6 Les interventions sur le réseau de distribution

- LES REPONSES AUX DT ET DICT**

Nombre de réponses aux DT et aux DICT		
Type de réponses	Nombre au 31/12/2023	Nombre au 31/12/2024
Nombre de réponses aux DICT	131	49
Nombre de réponses aux DT	133	48
Nombre de réponses aux DT et DICT conjointes	223	56
Total	487	153

• LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2023	2024	N/N-1 (%)
Accessoires	créés	1	0	-100,0%
Appareils de fontainerie	renouvelés	1	0	-100,0%
Appareils de fontainerie	vérifiés	6	4	-33,3%
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	-	2	-
Branchements	créés	3	1	-66,7%
Branchements	modifiés	5	0	-100,0%
Branchements	renouvelés	2	2	0,0%
Branchements	supprimés	1	0	-100,0%
Compteurs	déposés	2	0	-100,0%
Compteurs	posés	14	4	-71,4%
Compteurs	remplacés	5	13	160,0%
Devis métrés	réalisés	10	6	-40,0%
Enquêtes	Clientèle	96	79	-17,7%
Fermetures d'eau	à la demande du client	2	3	50,0%
Fermetures d'eau	autres	-	2	-
Eléments de réseau	mis à niveau	1	2	100,0%
Remise en eau	sur le réseau	38	55	44,7%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	-	1	-
Réparations	fuite sur branchement	10	10	0,0%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	1	6	500,0%
Autres		200	409	104,5%
Total actes		398	599	50,5%

3.3.7 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite :

La recherche des fuites			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau ausculté (ml)	13 338	111 368	735,0%
Réparations fuite sur accessoire réseau suite à recherche de fuite	-	1	-
Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	1	7	600,0%
Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	-	6	-



Un linéaire de recherche de fuite important a été nécessaire en 2024.
Ces recherches ont permis de trouver 14 fuites sur le réseau de distribution.

3.3.8 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2023	2024	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	8	7	-12,5%

Les interventions en astreinte sur les usines			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Astreinte	3	13	333,3%



L'augmentation des interventions en astreinte sur les usines s'explique essentiellement par les problèmes de connexion observés entre le réservoir et la station de traitement (bug système communication résolu depuis).

3.4 Le bilan de la relation client

3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de client est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	2 441	2 422	- 0,8%
Collectivités	16	16	0,0%
Professionnels	274	296	8,0%
Total	2 731	2 734	0,1%

3.4.2 Le nombre de clients gros consommateurs hors vente d'eau en gros

Les gros consommateurs sont les consommateurs dont les volumes dépassent 3 000 m³/an. Le nombre de client gros consommateurs hors vente d'eau en gros est détaillé dans le tableau suivant.

Nombre de clients gros consommateur hors VEG			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m ³ /an	3	1	- 66,7%
Clients de plus de 6 000 m ³ /an	3	4	33,3%
Total	6	5	- 16,7%

3.4.3 Le nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés, décomposé par famille de consommateurs, est le suivant :

Nombre d'abonnés			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	2 619	2 629	0,4%
Autres abonnements	112	105	- 6,3%
Total	2 731	2 734	0,1%

3.4.4 Les volumes vendus

Les volumes facturés dépendent des périodes de relèves des compteurs qui peuvent varier d'une année sur l'autre. En conséquence, les variations des volumes facturés ne sont pas entièrement imputables à une baisse ou une augmentation de la consommation, mais peuvent être en partie liées à des décalages de relève d'une année sur l'autre.

Volumes vendus (m³)			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	184 820	172 554	- 6,6%
Volumes vendus aux collectivités	16 295	18 278	12,2%
Volumes vendus aux professionnels	73 053	71 786	- 1,7%
Total des volumes vendus	274 168	262 618	- 4,2%

3.4.5 Les volumes vendus aux gros consommateurs

Les gros consommateurs sont les consommateurs dont les volumes dépassent 3 000 m³/an. Les volumes qui leur ont été vendus sont détaillés dans le tableau suivant.

Les volumes vendus aux gros consommateurs			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant de 3000m³ à 5999 m³	13 332	5 618	- 57,9%
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m³	25 508	35 129	37,7%
Total volumes vendus aux clients > 3000 m³	38 840	40 747	4,9%

3.4.6 La typologie des contacts clients

Notre Centre de Relation Client répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courriers permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	852
Courrier	168
Internet	89
Réseaux sociaux	1
Visite en agence	32
Total	1 142

3.4.7 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	449	1
Facturation	62	41
Règlement/Encaissement	262	22
Prestation et travaux	16	-
Information	664	3
Dépose d'index	5	-
Technique eau	58	58
Total	1 516	125

3.4.8 L'activité de gestion clients

Les clients ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures du service de l'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent auprès de nos clients pour faciliter l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique des factures, à travers différents supports comme les messages sur facture, les encarts informatifs joints à la facture, les mailings personnalisés...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place directement depuis l'espace personnalisé du client ou s'il n'y parvient pas lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle.

Activité de gestion			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	164	185	12,8%
Nombre d'abonnés mensualisés	1 491	1 523	2,1%
Nombre d'abonnés prélevés	476	474	-0,4%
Nombre d'échéanciers	43	45	4,7%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	5 643	5 316	-5,8%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	375	645	72,0%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	37	37	0,0%
Nombre total de factures comptabilisées	6 055	5 998	-0,9%

3.4.9 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

La récente mise en service du nouvel outil de gestion de la relation client a permis une collecte de données plus précise et plus exhaustive, notamment sur les demandes de souscription.

Cette amélioration conduit à une augmentation significative des chiffres qui traduit mieux notre activité sur l'année.

Cette évolution s'inscrit dans notre processus d'amélioration continue de nos outils et de la qualité de nos données.

La relation clients			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Taux de prise d'appel au CRC	81,7	87	6,5%
Pourcentage de clients satisfaits	77	72	- 6,5%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Nombre de réclamations écrites FP2E	17	15	- 11,8%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	6,2	5,5	- 11,9%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	40	130	225,0%
Nombre d'arrivées clients dans la période	41	140	241,5%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	97,6	92,9	- 4,8%

3.4.10 L'encaissement et le recouvrement

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée. Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	22,66	22,55	- 0,5%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	59 963,38	62 463,94	4,2%
Créances irrécouvrables (€)	12 698,53	13 960,13	9,9%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Année N-1	30 090,6	22 191,15	- 26,3%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N-1	755 461,21	669 466,59	- 11,4%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	669 466,59	705 255,12	5,3%
Taux de créances irrécouvrables (%)	1,9	1,98	4,4%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	3,98	3,31	- 16,8%

3.4.11 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par SUEZ Eau France.

Le fonds de solidarité			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	1	0	- 100,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	1	0	- 100,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	197,72	0	- 100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	186,78	0	- 100,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	150,91	0	- 100,0%
Montant Total HT "solidarité"	186,78	0	- 100,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0,0007	0	- 100,0%

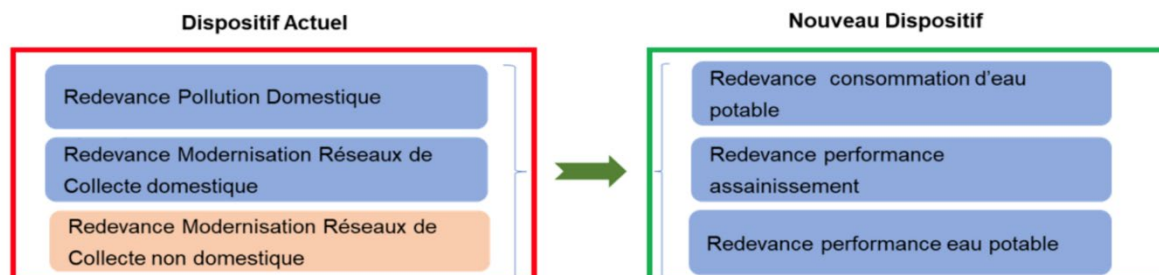
3.4.12 Les dégrèvements

Les données ci-dessous nous renseignent sur le nombre de dossiers de dégrèvement qui ont été demandés, accordés ainsi que les volumes associés.

Les dégrèvements			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	9	7	- 22,2%
Nombres de demandes de dégrèvement	9	7	- 22,2%
Volumes dégrévés (m³)	3 793	2 284	- 39,8%

3.4.13 Le prix du service de l'eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en vigueur en France, visant à adapter le financement des actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Cette réforme a notamment comme impact de faire évoluer les redevances comme indiqué dans le tableau ci-dessous :



L'application de la réforme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier, ainsi toutes les factures émises à partir de cette date comportent ces nouvelles redevances. De ce fait, les indicateurs tarifaires pour l'exercice 2024 doivent être ceux en date du 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, soit le 1^{er} janvier 2025.

Le système tarifaire est de type « binôme » : il comprend une partie fixe variable selon le diamètre du compteur d'eau et un prix au m³.

- **LE TARIF**

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'eau.

Le tarif			
Détail prix eau	01/01/2024	01/01/2025	N+1/N (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	37,61	38,07	1,2%
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m ³)	1,7191	1,7372	1,1%
Taux de la partie fixe du service (%)	15,42%	15,44%	0,1%
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	2,41862	2,56305	6,0%
Prix HT au m ³ pour 120 m ³	2,29252	2,42945	6,0%

• LES COMPOSANTES DU TARIF DE L'EAU

Le tableau suivant permet de mettre en évidence la part revenant à l'ensemble des acteurs (Exploitant, Collectivité, Agence de l'Eau, TVA) en prenant pour référence la facture type.

Les composantes du prix de l'eau				
Dénomination	Détail prix eau	01/01/2024	01/01/2025	N+1/N (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	37,61	38,07	1,2%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	1,4871	1,5052	1,2%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	0,232	0,232	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (Consommation) - Contrat	-	0,33	-
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (lutte contre la pollution) Contrat	0,23	-	- 100,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (Performance AEP) - Contrat	-	0,02	-
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (préservation de la ressource) Contrat	0,03	0,025	- 16,7%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,1261	0,1336	5,9%

• L'EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

Le coefficient d'actualisation du prix est détaillé ci-dessous :

Evolution des révisions de la tarification			
Désignation	01/01/2024	01/01/2025	N+1/N (%)
Coefficient d'actualisation Eau potable	1,229	1,244	1,2%

•

• **LA FACTURE TYPE 120 M³**



SIRET émetteur : 41003460702587

contacts



www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone



Service client du lundi au vendredi de 8h
à 19h et le samedi de 8h à 13h

0977 408 408

APPEL NON SURTAXE



urgence 24h/24

0977 401 128

APPEL NON SURTAXE



SUEZ Eau France - service client



TSA 50001



36400 LA CHATRE



www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Nouvelle Réforme Agences de l'Eau applicable au 1er janvier
2025. Pour en savoir plus :
<https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-e-de-la-reforme-des-redevances> Veuillez consulter votre
facture Partie "Organismes Publics"

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
demandé lors de vos contacts par téléphone.

réf. client : 98-5844702376
identifiant * : 9070
facture n° : F120-0175476



MME M BRIARE EAU 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
45250 BRIARE

Service de l'Eau de BRIARE

SPECIMEN 120 M3

5 Mars 2025

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			40,16 €
Votre consommation	120 m ³	2,23 €	267,40 €

Net à payer

307,56 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 06 mars 2025
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Distribution de l'eau : 85 %
Organismes publics : 15 %

Adresse desservie :
MME M BRIARE EAU 120 M3 RAD

RUE SPECIMEN RAD
45250 BRIARE

La
mensualisation :
le choix de la
tranquillité

Date et Lieu

Signature

MME M BRIARE EAU 120 M3
RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
45250 BRIARE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19114798F120-01754761000000000

Montant : 307,56 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

114784270141

191147001067 3698F120-01754761000000000935108 30756

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmonneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			246.53		260.08
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2025 au 31/01/2025	0,08	38,07	3,22	5,5	
Part Suez Eau France du 01/02/2025 au 01/01/2026	0,92	38,07	34,85	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
du 01/01/2025 au 31/01/2025	10,16 m³	1,5052	15,29	5,5	
du 01/02/2025 au 01/01/2026	109,84 m³	1,5052	165,33	5,5	
Part Ville de Briare du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,2320	27,84	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			45.00		47.48
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE					
Prélèvement sur la ressource en eau (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,0250	3,00	5,5	
Performance des réseaux d'eau potable (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,02	2,40	5,5	
Consommation eau potable (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			291,53		
MONTANT TVA (5.5 %)			16,03		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					307,56
Net à payer					307,56 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Altiplano, 4 place de la pyramide, 92800 Puteaux en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL298F00F120-0175476000307564N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmonneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR3320041010110336369C03226 en indiquant votre référence client (98- 5844702376).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmonneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



Comptes de la délégation

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20251006-2025-096-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

4.1 Le CARE

4.1.1 Le CARE

E - BRIARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS	639 052	675 626	5,7%
Exploitation du service	482 401	503 265	
Collectivités et autres organismes publics	125 543	128 217	
Travaux attribués à titre exclusif	1 879	1 508	
Produits accessoires	29 230	42 637	
CHARGES	559 264	600 233	7,3%
Personnel	134 398	136 533	
Energie électrique	14 770	30 165	
Produits de traitement	672	1 116	
Analyses	3 543	4 429	
Sous-traitance, matières et fournitures	53 333	60 121	
Impôts locaux et taxes	3 279	2 851	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	80 986	90 221	
• télécommunication, postes et télégestion	6 574	5 060	
• engins et véhicules	9 402	13 464	
• informatique	38 304	40 542	
• assurance	6 879	4 827	
• locaux	11 958	7 226	
Frais de contrôle	5 000	10 000	
Contribution des services centraux et recherche	16 946	18 065	
Collectivités et autres organismes publics	125 543	128 217	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	55 547	57 282	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	42 100	42 731	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	7 020	4 413	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	14 627	12 384	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	1 501	1 706	
Résultat avant impôt	79 788	75 393	-5,5%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	19 947	18 848	
RESULTAT	59 841	56 545	-5,5%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

E - BRIARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024			
Détail des produits			
en Euros	2023	2024	Ecart en %
TOTAL	639 052	675 626	5,7%
Exploitation du service	482 401	503 265	4,3%
• Partie fixe facturée	109 513	112 226	
• Partie proportionnelle facturée	378 880	404 477	
• Variation de la part estimée sur consommations	-5 992	-13 438	
Collectivités et autres organismes publics	125 543	128 217	2,1%
• Part Collectivité	59 239	61 346	
• Redevance pour la préservation de la ressource en eau	10 657	8 895	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	55 647	57 976	
Travaux attribués à titre exclusif	1 879	1 508	-19,7%
• Branchements	1 879	1 508	
Produits accessoires	29 230	42 637	45,9%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	797	779	
• Autres produits accessoires	28 434	41 857	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations,

4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€ HT)
Annuel	06/12/2024	5 000,00
Solde	30/08/2024	32 929,56
Annuel	14/08/2024	5 000,00
Solde	29/02/2024	25 805,51
		68 735,07

4.2.2 Les reversements à l'Agence de l'Eau

Les reversements au profit de l'agence de l'eau intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à l'Agence de l'eau		
Désignation	Volumes déclarés (m³)	Montant (€)
Redevance pollution d'origine domestique	262 720	60 425,6
Total annuel	262 720	60 425,6

4.3 La situation des biens et des immobilisations

4.3.1 La situation sur les compteurs

- LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

Le remplacement des compteurs effectué cette année est récapitulé sur le tableau suivant :

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2023	2024	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	0,1%	0,4%	265,5%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	3	11	266,7%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	2855	2864	0,3%
20 à 40 mm remplacés (%)	2,1%	1,0%	-49,5%
- 20 à 40 mm remplacés	2	1	-50,0%
- 20 à 40 mm Total	97	96	-1,0%
> 40 mm remplacés (%)	0,0%	0,0%	-
- > 40 mm remplacés	0	0	-
- > 40 mm Total	30	30	0,0%
Age moyen du parc compteur	10,7	10,6	-0,5%

- LES COUTS COMPTABILISES**

Les dépenses constatées concernant le plan de renouvellement des compteurs effectués cette année sont les suivants :

Coût comptabilisé pour le remplacement et le renouvellement des compteurs	
Désignation	Dépense constatée ou en cours (€)
Dépense constatée ou en cours Renouvellement Compteurs	1 680,55
Total	1 680,55

BRIARE EAU	Montant
Report solde N-1	133 518,68 €
Somme affectée au fonds en 2024	57 295,28 €
RV COMPTEURS DC BRIARE	1 680,55 €
BRIARE--RVT-Branchement ordinaire	3 272,26 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)-RVT-Télétransmission	2 066,25 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)-RVT- Poste de surpression complet	4 966,52 €
BRIARE-FORAGE 3 DES VIGNES (Briare)-RVT-Pompe immergée	6 189,97 €
BRIARE-FORAGE 3 DES VIGNES (Briare)-RVT-Colonnes ZSM pompe F3	5 867,14 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)-RVT-Mise en sécurité GC filet pare gravats	28 267,92 €
BRIARE-FORAGE 3 DES VIGNES (Briare)-RVT-Travaux Neuf mise en place cloture périmètre F3	6 223,88 €
BRIARE-RESERVOIR DU PAVILLON (Briare)-RVT-Analyseur de Chlore	3 662,90 €
Somme totale imputée au fonds	62 197,39 €
Solde du fonds (reporté en n+1)	128 616,57 €

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20251006-2025-096-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025



| Votre délégataire

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20251006-2025-096-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

5.1 Notre organisation régionale

Notre présence sur votre Territoire



La Région Grand Ouest est l'une des 8 régions de l'activité EAU de SUEZ. Nous sommes votre interlocuteur pour renforcer nos liens, notre proximité et vous proposer des services essentiels à l'environnement.

+ de 950

Collaborateurs et Experts de l'eau, de l'assainissement et de la protection des milieux au service de vos collectivités en **Grand Ouest**, appuyés par les équipes du centre de recherche SUEZ, le CIRSEE à Paris et le Lyre à Bordeaux.

Ensemble, pour façonner un environnement durable, dès maintenant

Nous inscrire à vos côtés, pour fournir les services essentiels à tous, améliorer la qualité de vie de vos administrés, préserver le capital naturel et contribuer au développement économique de votre territoire, tels sont nos engagements à travers les prestations que vous nous confiez.

A vos côtés, nous développons des solutions adaptées qui répondent aux défis de votre territoire, que sont : l'approvisionnement en eau, tant en quantité qu'en qualité, la sécurité sanitaire, la gestion durable de votre patrimoine et des infrastructures associées, la transition énergétique, l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement au plus grand nombre.

Unis par la passion de nos métiers, engagés pour assurer votre satisfaction et celle de tous les abonnés et usagers, les équipes de SUEZ et moi-même restons mobilisés à vos côtés pour **préserver les éléments essentiels à l'environnement et apporter les ressources d'un avenir commun.**

General

ÉDITO

Benoît BURGUIN

Directeur Régional / Eau Grand Ouest



Une organisation décisionnelle régionale



Protéger les hommes et leur environnement

Notre politique Santé-Sécurité œuvre à la préservation des personnes, à la sécurisation des installations qui nous sont confiées, ainsi qu'à la préservation des environnements dans lesquels nous intervenons..



En Région Grand Ouest, cette politique est animée au sein de notre entreprise par un Responsable Régional Santé et Sécurité, un chargé de projet, quatre préventeurs et par tous les managers auprès de leurs équipes. Quarts d'Heure Prévention (QHP), Visites Managériales de Sécurité (VMS), Challenge Santé-Sécurité entreprises aux bonnes pratiques à adopter et journées de sensibilisation participent, au quotidien, au développement de la prévention et de la culture sécurité.

Sur l'année 2024

991

Quarts d'Heures Prévention ont été animés auprès des différentes équipes.

1 436

Visites Managériales de Sécurité ont été réalisées sur les sites et chantiers de la Région.

Résultats Santé-Sécurité 2024 en Région Grand Ouest

4,5

Taux de Fréquence

0,18

Taux de Gravité

5.2 L'Agence Centre Val de Loire

Organiser, gérer et décider au plus proche du terrain



Roland CATIMEL

Directeur Agence Centre-Val de Loire

« Toute notre équipe implantée localement, s'engage à assurer la continuité des services publics de l'eau et de l'assainissement qui nous sont confiés. Amélioration continue de la qualité de ces services, conformité réglementaire et contractuelle, relation de confiance basée sur le suivi des prestations réalisées, tels sont nos engagements et notre contribution à la vie des territoires. »

L'agence Centre Val de Loire est basée à Orléans (45). Elle gère l'ensemble des activités SUEZ Eau France sur les 6 départements suivants : Le Loiret, la Sarthe, l'Indre et Loire, l'Indre, Le Cher et le Loir et Cher. Elle est composée d'une équipe de **170 personnes** qui dispose des moyens techniques, informatiques et logistiques répartis en 5 secteurs d'exploitation. Les chefs de secteur et leurs équipes interviennent sur les collectivités situées sur ce périmètre.

Le nombre d'agents affecté au secteur permet d'assurer la continuité du service toute l'année. Ce nombre est adapté aux contraintes du cahier des charges de la consultation.

Elle est appuyée par l'ensemble des services clientèle et supports de notre direction Grand Ouest basée à Nantes, ainsi que par ceux du siège national et ses pôles d'expertise.



Agence Centre-Val de Loire

26 rue Chaude Tuile
CS 31109

45001 ORLEANS cedex 1
Tél : 02.38.61.82.90

Périmètre Loiret

- 26 rue de la Chaude Tuile
45000 Orléans
- 213 rue du Christ
45200 Montargis
- 49 avenue de Chantemerle
45500 Gien

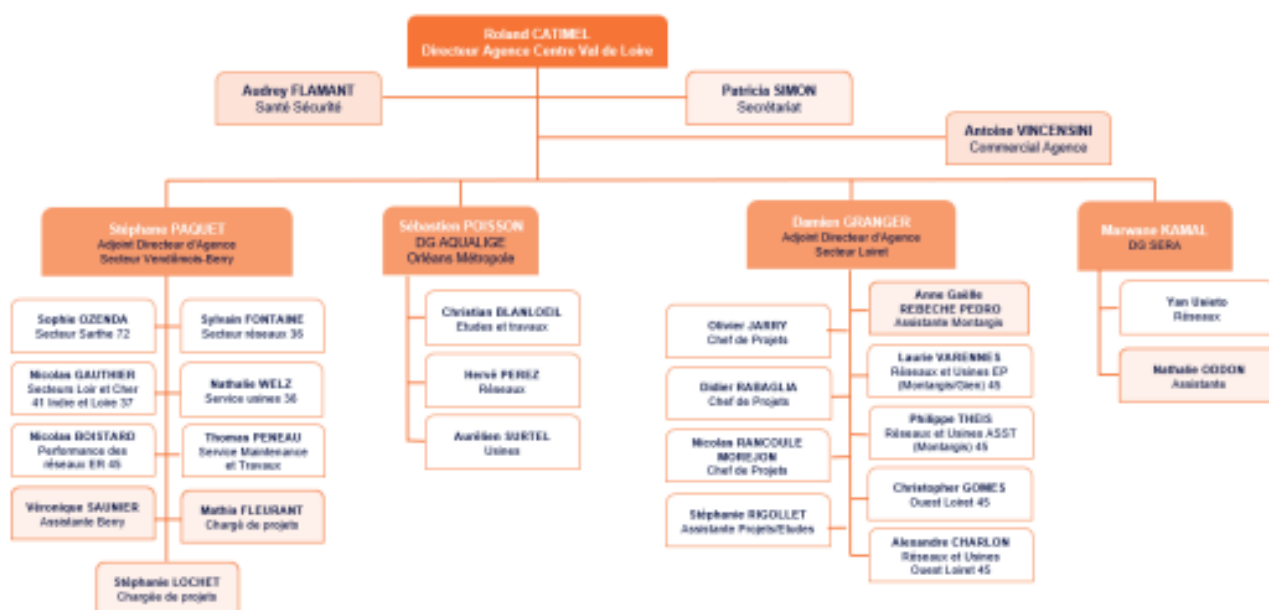
Périmètre Berry-Sarthe-Vendômois

- 1 rue du Dr Faton Prolongée
41100 Vendôme
- 52 Boulevard de la Ville
36000 Châteauroux

Vos interlocuteurs

170 Collaborateurs

Dont 25 agents
d'astreinte hebdomadaire



Nos chiffres clés



Eau potable

198 contrats

5 716 km de réseau

91 réservoirs

115 points de production d'eau potable



Assainissement

144 contrats

3 178 km de réseau

120 stations d'épuration

814 postes de relèvement



Annexes



Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20251006-2025-096-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Les annexes suivantes sont en pièces jointes du RAD :

Annexe 1 : Synthèse réglementaire.

Annexe 2 : Les attestations d'assurance.

Annexe 3 : La présentation des méthodes d'élaboration des CARE.

Annexe 4 : L'attestation des Commissaires aux Comptes.

